

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15
 Présents..... 12
 Votants..... 15
 Absents..... 0

Date de la convocation : 26.07/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX

Le 30 juillet à 9 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
 légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
 Sous la présidence de **Madame TENDIL Lysiane, Maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie,
 TENDIL Lysiane, VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc,
 MAR

TIN Jean-Philippe, PIDOUX Bruno, QUATREFAGES Damien, VERGUES Michel,
 VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Madame DELEU Françoise a donné procuration à Madame
 JUANABERRIA Anne-Marie, Monsieur VIDAL Claude donné procuration à
 Madame COBO Rolande et Monsieur REFREGERS Claude a donné procuration à
 Madame MASSON Aurélie.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Jean-Luc DRIGOUT a été désigné pour remplir ces
 fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N°8**DELIBERATION N° 27****MARCHE DE TRAVAUX : SONDAGE DE RECONNAISSANCE**

Madame le Maire rappelle qu'une consultation relative à la passation d'un marché pour la réalisation de sondages en vue de sécuriser l'approvisionnement en eau a été lancée afin de déterminer ou pas la présence d'eau dans les nappes alluviales de la commune, selon la procédure adaptée en application de l'article L 2123-1 du code de la commande publique.

Après analyse des offres transmises par le bureau d'études A2E à la commission de travaux réunie le 12 juillet 2022, la proposition de l'entreprise Sud Forages à Hérépian a été jugée la mieux disante.

Le coût proposé est :

Montant total HT – Tranche Ferme	: 12 750.00 €
Montant total HT – Tranches Optionnelles	: 37 990.00 €
MONTANT TOTAL HT	: 50 740.00 €
TVA 20 %	: 10 148.00 €
MONTANT TOTAL TTC	: 60 888.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir discuté

A voté contre à l'unanimité des membres présents et représentés

- **NE DECIDE PAS** de valider le choix de l'entreprise Sud Forages pour la réalisation de sondages
- **NE DONNE PAS** mandat à Madame le Maire pour signer les pièces nécessaires à la passation du marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dernier.
- **DE NE PAS S'ENGAGER** à assurer le financement complémentaire des travaux et à inscrire chaque année, sur son budget, les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations subventionnées.
- **DE NE PAS SOLLICITER** l'aide du Conseil départemental de l'Aveyron et de l'Agence de d'Eau Adour-Garonne.

Fait et délibéré à Saint-Jean-du-Bruel, le 30/07/2022.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

Lysiane TENDIL***Acte dématérialisé***

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication,
 faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès des services de la Mairie de Saint Jean du Bruel.
- D'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP7007, 31068 Toulouse Cedex 7 par courrier postal ou par l'application Télérecours

accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>

Accuse de réception en préfecture
 012-211202312-20220730-20223007_27-DE

Reçu le 05/08/2022